



## COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

**Présents :** Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CONRAD-BRUAT, M. CORRE Daniel, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick

**Pouvoirs :** Mme LEGRAS Evelyne donne pouvoir à M. BLANQUART Jean-Marc, M. LUCAS Marc donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie, Mme VAN ASSCHE Anabelle donne pouvoir à Mme JOURDAN Patricia

**Secrétaire de séance :** M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13

N° 2025/08

**Objet : Convention de partenariat avec AXA FRANCE pour une complémentaire santé en faveur des habitants de la Commune**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la proposition d'offre promotionnelle de la société AXA pour la mise à disposition d'une complémentaire santé standard à des conditions tarifaires préférentielles pour les Fontenois ;

**CONSIDÉRANT** que cette offre est proposée aux habitants pour une durée de 12 mois ;

**CONSIDÉRANT** qu'en contrepartie la Collectivité doit informer ses habitants de cette offre et de communiquer à la société AXA les coordonnées des habitants qui en font la demande ;

**CONSIDÉRANT** que la Commune mettra à disposition un local où se tiendra la réunion de présentation de l'offre aux habitants intéressés dans le respect des dispositions de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

**Le Conseil Municipal,**  
**Après avoir délibéré, par 11 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention**

**APPROUVE** la proposition d'offre promotionnelle de la société AXA pour la mise à disposition d'une complémentaire santé standard à des conditions tarifaires préférentielles pour les Fontenois pendant une durée de 12 mois à compter de sa signature.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec AXA France.

**DIT** que la Commune informera ses administrés de la tenue de réunion d'information publique portant sur l'offre proposée par AXA France et communiquera à cette société les coordonnées des habitants qui en font la demande.

**DÉCIDE** de mettre à la disposition un local où se tiendra la réunion de présentation de l'offre aux habitants intéressés dans le respect des dispositions de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 14 février 2025

Pour extrait conforme



**Le Maire,**  
**Valérie MICK RIVES**